



Saisie immobilière par scp huissiers

Par **roussetot sylvain**, le **12/07/2017** à **11:07**

bonjour,
je suis dans l'impasse, mon amie viens de recevoir une injonction de payer par une scp huissier.nous les avons appelé et nous ont répondu que c'etait pour un prêt de 2007 qu'elle avait régler. a cette époque elle venais de quitter son ami mais avait laisser les papier de ce prêt chez lui. Cet homme a pu reouvrir le credit pour son apport personnel et nous ne pouvons le prouver. donc maintenant on recoit appel telephonique sms de menaces et aujourd'hui on recois un avis d'enlèvement des meubles. est ce légal? faut il que cette scp d'huissier passe par un juge pour nous saisir? nous ne savons plus quoi faire

Par **youris**, le **12/07/2017** à **13:51**

bonjour,
sans titre exécutoire (jugement) un huissier n'a pas plus de pouvoir qu'une société de recouvrement, c'est à dire aucun.
donc votre amie ne doit rien reconnaître, ne rien payer.
salutations